

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2019

Procès-verbal de la séance

Le 8 juillet 2019, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Maire.

Etaient présents :

Lise AUSSUDRE, Marc BERTRAND, Eric BORDET, Annabelle BOUDIER CHAUVREAU, Sylvie BROSSOIS, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS, Yann LEGROS, Bernard LEROY, Christophe MAUDUIT, Emmanuel MAYEUR, Béatrice PRIEUX PERANIC, Thomas QUICHON, Karine ROUBLIQUE, Vincent SAIGRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Perrine BERTON, Antoine BELHACHE, Olivia HORNEZ PERANIC,

Avaient donné pouvoir :

Jérôme LESUEUR à Emmanuel MAYEUR
Philippe DESRUES à Marc BERTRAND
Véronique BREGEON à Anne KALONJI
Jean-Marie GUINDON à Béatrice PRIEUX PERANIC
Didier LEVASSEUR à Christophe MAUDUIT
Sylviane LORET à Bernard LEROY
Patrick MADROUX à Eric BORDET

Assistait à la séance : -

M Marc BERTRAND a été élu secrétaire de séance

1 – URBANISME

a. DIA relative à la Boulangerie 10 Place du Général de Gaulle : Demande de délégation du DPU à l'EPF et de portage foncier

Monsieur Leroy rappelle que le commerce est très fragile et qu'il ne subsiste plus que 2 commerces de bouche au Vaudreuil. Le maintien de la dernière boulangerie est essentiel à la vie de notre village et à la sauvegarde du commerce de proximité

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner établie le 25 juin 2019 a été reçue à la commune le 1^{er} juillet 2019 et a été enregistrée sous le numéro DIA 027.528.19.A00039. Elle concerne l'aliénation du bien appartenant à la SCI JULIEN-CHARLY FLORINE, sis 10 place du Général de Gaulle sur la commune de Le Vaudreuil, cadastré :

- Section D numéro 502 d'une contenance de 2a 32 ca
 - Section D numéro 1301 d'une contenance de 1a 94 ca
- pour le prix de 220.000,00 €. Une commission de 18.000 € TTC s'ajoute à ce prix

Cette propriété revêt un intérêt municipal dans la mise en œuvre de la politique commerciale du village – centre-bourg. Par ailleurs, cette opération répond aux objectifs définis par les articles L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme.

Il est à rappeler que depuis le 7 décembre 2015, l'Agglomération Seine-Eure est compétente en matière de Plan Local d'urbanisme. Dans ces conditions, et conformément aux dispositions de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, l'Agglomération Seine-Eure est titulaire du droit de préemption en lieu et place des communes membres.

Compte-tenu de l'intérêt majeur de cette propriété pour la mise en œuvre de la politique commerciale du village – centre-bourg et aux termes de l'article L.213-3 alinéa 1 du code de l'urbanisme, il est proposé de solliciter la Communauté d'agglomération Seine Eure afin d'obtenir une délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'E.P.F. NORMANDIE, à l'occasion de l'aliénation du bien susmentionné.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° DIA 027.528.19.A00039 reçue en mairie le 1^{er} juillet 2019,

Vu l'avis des domaines en date du 4 juillet 2019

Vu l'intérêt de la commune à acquérir le bien cadastré :

- Section D numéro 502 d'une contenance de 2a 32 ca
- Section D numéro 1301 d'une contenance de 1a 94 ca

**Entendu l'exposé du Maire,
le conseil municipal :**

- **DECIDE** de solliciter l'intervention de l'EPF Normandie pour procéder à l'acquisition du bien objet de la DIA sus mentionnée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Agglomération Seine-Eure pour déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain à l'E.P.F.NORMANDIE, à l'occasion de l'aliénation du bien appartenant à la SCI JULIEN-CHARLY FLORINE, sis 10 place du Général de Gaulle sur la commune de Le Vaudreuil, cadastré
 - section D numéro 502 d'une contenance de 2a 32 ca
 - Section D numéro 1301 d'une contenance de 1a 94 capour le prix de 220.000,00 , commission de 18.000 € TTC en sus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en seraient la suite ou conséquence.
- **S'ENGAGE** à racheter les biens en cause dans le délai maximum de cinq ans

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – AGGLOMERATION

1. Seine Eure Avenue

M Leroy présente au conseil le document fourni par l'agglomération, concernant le bus à haut de niveau de service.

Les travaux, à partir du rondpoint « Mémoire et Paix » jusqu'à la gare de Val de Reuil, devraient commencer avant la fin de l'année civile en cours. Les travaux sur notre commune sont prévus au printemps 2020

Des feux intelligents sont prévus à chaque carrefour

2. Carré Saint Cyr : Déplacement du monument aux morts

M. Leroy rappelle que ce monument doit être déplacé pour donner une plus grande visibilité sur le square. Plusieurs implantations sont évoquées (à l'entrée du cimetière Saint Cyr, au fond du cimetière Saint Cyr, Place Raoul Duval, regroupement des 2 monuments ...).

Un devis a été établi pour le déplacement du monument. Il s'élève à 18.417 € TTC

M. Leroy rencontrera les associations d'anciens combattants en septembre afin d'évoquer ce sujet. L'opération, de déplacement devra être réalisée durant le 1^{er} trimestre 2020.

3 – SUJETS DIVERS

1. Nuisances du Pavillon des Aulnes

Un mariage s'est déroulé le samedi 6 juillet au Pavillon des Aulnes. Des nuisances ont été constatées par les riverains. Elles concernent essentiellement la circulation à très grande vitesse de 2 véhicules de grosse cylindrée.

Des altercations avec les riverains ont eu lieu et la Police Nationale s'est déplacée.

Aucune détérioration n'a été constatée au niveau de la salle et du parc.

Concernant la vitesse excessive rue Bernard Chedeville, il est décidé de demander à la Police Nationale de réaliser des contrôles et des relevés de vitesse inopinés

D'autre part, concernant les nuisances liées à la location de la salle polyvalente, il est décidé d'accorder une priorité aux habitants du territoire de l'Agglomération en matière de réservation du Pavillon des Aulnes.

TOUR DE TABLE

M. MAYEUR a accompagné le jury départemental des Villes et Villages Fleuris le 3 juillet, sur notre commune, en compagnie du jardinier.